



**PRÉFET
DE L'EURE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Direction Départementale des
Territoires et de la Mer de l'Eure

NOTE DE SYNTHÈSE DES OBSERVATIONS

Contexte de la consultation

La démarche est conduite par la direction départementale des territoires et de la mer (DDTM) à l'issue d'une présentation par voie électronique de la CDCFS du 5 au 10 mai 2021 qui a donné un avis favorable au projet d'arrêté.

Elle se fait en application de la loi n° 2012-1460 du 27 décembre 2012 relative à la mise en oeuvre du principe de participation du public défini à l'article 7 de la charte de l'environnement et porte sur :

➤ le projet d'arrêté fixant la liste, les périodes et les modalités de destruction des animaux classés susceptibles d'occasionner des dégâts pour la période du 1^{er} juillet 2021 au 30 juin 2022 dans le département de l'Eure.

Date et lieu de la consultation

Le projet d'arrêté a été mis en consultation par voie électronique du 17 mai au 6 juin 2021 inclus sur le site internet de la préfecture de l'Eure.

Le public a disposé d'un **déla**i de **21 jours** pour faire part de ses observations par voie électronique ou postale à compter de la mise à disposition du projet d'arrêté.

A l'issue de cette période de consultation, aucune observation n'a été formulée.

Fait à Évreux, le 7 juin 2021

Le chef de service Eau, Biodiversité, Forêts

Zéphyre THINUS